

**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant
le projet « LA CHAUX-DE-FONDS – CAPITALE
CULTURELLE SUISSE 2027 »**

(Du 14 juin 2023)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs

RÉSUMÉ

Dans la lignée des capitales européennes de la culture et à l'invitation de l'association suisse Capitale Culturelle Suisse, la Ville de La Chaux-de-Fonds est appelée à devenir la première capitale culturelle suisse, faisant ainsi œuvre de pionnière. Le projet s'inscrit dans une dynamique nationale, l'expérience chaux-de-fonnière étant destinée à être répliquée à intervalle régulier, dans une autre région du pays. Il est parfaitement en phase avec le Message culture (2025-2028), dévoilé le 9 juin dernier, qui intègre précisément le concept de Capitale Culturelle suisse. Prévues initialement en 2025, la manifestation se profile pour 2027 et souhaite attirer des publics de toute la Suisse, mais également des régions voisines, par-delà les frontières. Afin de s'inscrire à un niveau national, ce projet d'envergure doit mobiliser des fonds communaux, cantonaux et nationaux, couplés à des soutiens privés. Le présent rapport souhaite informer le Grand Conseil de ce projet et du soutien que le Conseil d'État apporte aux phases préparatoires. Les retombées seront importantes aussi bien pour la Ville que pour le Canton, puisque cette manifestation valorisera l'offre culturelle de la ville, la fera connaître à un niveau national, en créant dans le même élan des ponts entre les régions et une plus-value pour le tourisme et l'économie cantonale.

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE

1.1. Le projet de capitales culturelles en Suisse

Au sortir d'Expo.02, des responsables en charge des événements de la manifestation constatent l'intérêt de proposer des événements culturels d'envergure nationale. Ils relèvent leur capacité à réunir des citoyennes et des citoyens de toutes les régions de la Suisse, à faire découvrir des artistes parfois inconnus hors de leur région linguistique et à stimuler de nouvelles collaborations. Plus important encore, ce type d'événement crée des ponts au-delà des frontières linguistiques et culturelles, renforçant notamment le sentiment d'appartenance à un pays et à un destin commun. En Suisse, les expositions nationales ont lieu, au mieux, tous les vingt-cinq ans.

Avec le souhait de proposer un rendez-vous plus fréquent, de promouvoir la diversité culturelle de la Suisse, de ses artistes et les échanges culturels entre les régions linguistiques, l'association Capitale Culturelle Suisse¹ (ci-après « l'association suisse ») est créée en 2013. Sur le modèle des capitales européennes de la culture, l'association suisse a pour objectif d'attribuer, à intervalle régulier et pour une année, le titre de Capitale culturelle suisse à une ville du pays. À travers la culture, il s'agit de favoriser tous les trois ans le développement d'une ville et du territoire dont elle fait partie.

¹<http://www.capitaleculturelle.ch/>

Le concept développé se rapproche en plusieurs points de celui d'Exposition nationale suisse. L'événement concerne toutes les régions linguistiques de la Suisse et s'adresse à toutes et tous. Il s'agit d'un moment de partage, de rencontres, de créativité et d'innovation qui se veut à la fois festif, convivial, inclusif et susceptible de stimuler une réflexion sur les cultures et les identités suisses.

Le programme souhaite toutefois se distinguer des expositions nationales. Avec une plus grande régularité, les capitales culturelles se veulent également plus agiles, plus souples et plus durables. En utilisant et en valorisant les infrastructures existantes et en appuyant leur programmation sur les propositions artistiques présentes, les capitales culturelles favorisent la prise en considération des spécificités locales pour construire une programmation ambitieuse. En effet, les capitales culturelles ne sont pas faites d'événements pensés *ex nihilo*, qui seraient programmés dans des lieux spécifiquement construits pour l'occasion. Elles se développent autour d'une colonne vertébrale existante et valorisent les lieux dans lesquels elles prennent place. Loin de chercher à construire de nouvelles infrastructures pour l'événement, les capitales culturelles sont une opportunité pour acter et valoriser des processus de transformation en cours, en jouant sur l'effet de levier de la culture. Dans ce sens, elles bénéficient aux secteurs de l'économie, du tourisme et de l'emploi, et renforcent l'attractivité de toute une région.

1.2. Études réalisés et impacts observés des capitales culturelles européennes

Afin d'évaluer la pertinence, l'intérêt et la faisabilité d'un tel projet, l'association suisse a mandaté, en 2016, l'Institut de management des villes et des territoires (IMVT) de la Haute école de gestion Arc. Les résultats de cette vaste analyse sont rendus début 2017². Leur étude compile les analyses d'impact de dizaines de programmes de capitales culturelles à travers le monde, qu'ils soient nationaux (comme les UK City of Culture) ou internationaux (comme celui des Capitales européennes de la culture). Ces études de cas recouvrent 30 ans d'expériences diverses développées dans des contextes parfois fort différents et permettent ainsi d'avoir une idée solide des enjeux liés à un programme tel qu'imaginé par l'association suisse. S'il n'est pas possible de préjuger de la réussite d'une première capitale culturelle en Suisse, la comparaison fine entre des programmes analogues à travers le monde met en évidence certains de leurs écueils et permet de relever les retombées positives attendues d'un tel programme. Celles-ci concernent principalement les milieux culturels, touristiques et économiques, la cohésion sociale et nationale ainsi que l'urbanisme.

Les milieux culturels bénéficient largement de ces programmes, et ce tout aussi bien durant la manifestation elle-même que dans sa phase préparatoire et dans les années qui suivent l'événement. Durant l'année de capitale culturelle, les actrices et acteurs culturels augmentent le rayonnement de leurs activités, développent leurs réseaux par-delà les frontières cantonales et accroissent leur renommée. L'événement permet d'attirer des artistes qui ne connaissaient ni la région ni la ville hôte ; celle-ci devient reconnue dans la cartographie internationale des villes de culture. Dès lors, si le label est porté par la ville hôte durant 365 jours, sa réputation de centre culturel international permet à ses actrices et acteurs culturels de bénéficier de retombées positives sur le long terme.

L'attractivité touristique bénéficie également de tels événements. Les villes qui ont été capitales culturelles ont vu leur nombre de nuitées considérablement augmenter durant la période festive. Les années suivantes ont vu cette tendance à la hausse se poursuivre. Les effets d'une telle manifestation sont reconnus et documentés par les études citées. En augmentant considérablement le nombre de touristes qui se déplacent dans la ville hôte, les capitales culturelles peuvent être des atouts majeurs pour la politique touristique de toute une région.

En outre, l'économie régionale est fortement stimulée. Si les chiffres sont éloquentes en ce qui concerne l'économie créative, des études d'impact, plus difficiles à objectiver, montrent que chaque franc investi dans un programme de capitale culturelle a des retombées de l'ordre de cinq à six fois plus élevées. Le taux d'emploi et d'employabilité est lui également stimulé. Lors de l'année festive, certaines villes voient leur taux d'emploi, dans des secteurs spécifiques comme l'hôtellerie ou les activités culturelles, augmenter de plus de 20 points.

²Mathias Rota, 2019. "La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse?". Disponible en ligne: https://ccs2300.ch/wp-content/uploads/2022/06/2-La-Chaux-de-Fonds-Capitale-culturelle-suisse_compressed.pdf

Ces retombées ne sont pas les seuls effets bénéfiques qu'il est raisonnablement possible d'attendre. Une capitale culturelle met en mouvement une population, des politiques, des réseaux, un pays, et c'est peut-être dans cette mise en mouvement que se trouvent les effets les plus marquants. Par l'obtention officielle d'un titre, en d'autres mots d'une reconnaissance, une ville donne une fierté à ses habitantes et ses habitants, mobilisés dans la création et la réalisation du programme des festivités. On estime la participation locale des habitantes et des habitants à de tels programmes de l'ordre de 50 à 70% de la population. Ce chiffre montre l'importance que peut revêtir un tel événement dans la construction d'une identité régionale à travers le partage d'une expérience commune. La culture crée des liens et met en mouvement une population. Une année de capitale culturelle décuple cet état de fait et renforce une cohésion sociale qui a besoin, en permanence, d'être réaffirmée.

D'un point de vue plus large, une *Willensnation*³ comme la Suisse se trouve également renforcée par un événement de ce type. Tant les actrices et les acteurs culturels que les visiteuses et les visiteurs attendus proviennent de l'ensemble du pays, voire d'au-delà. Les frontières symboliques et linguistiques sont franchies et réduites durant l'événement tout comme lors de sa préparation – cette dernière mettant à profit les compétences, les réseaux et la participation des institutions, des actrices et des acteurs culturels en favorisant les collaborations cantonales et nationales. La cohésion nationale s'en trouvera ainsi renforcée.

En effet, une capitale culturelle a la capacité de créer une forme d'union citoyenne, de favoriser la cohésion sociale d'une part et, compte tenu de sa dimension, la cohésion nationale d'autre part, autour d'un événement défendu par une large population ainsi que par ses responsables politiques. En outre, dans le programme de la législature 2023 à 2027 du Conseil fédéral, adopté le 11 janvier 2023, certaines des orientations stratégiques arrêtées résonnent particulièrement avec un projet de capitale culturelle en Suisse. En effet, parmi elles, la ligne directrice 2 mentionne que « la Suisse encourage la cohésion nationale et intergénérationnelle » et l'objectif 9 qu'elle « renforce la cohésion entre les régions et entre les groupes de la population [et] favorise l'intégration et la compréhension entre les cultures et communautés linguistiques ». En mettant un focus sur la culture, en favorisant la circulation et la rencontre des cultures, en mobilisant l'ensemble des disciplines artistiques et en s'adressant à l'ensemble des publics, c'est bien dans cette direction que souhaite s'inscrire le projet de capitales culturelles en Suisse, en parfait accord avec la volonté de la Confédération. Celle-ci s'est d'ailleurs exprimée en ce sens dans le message culture présenté le 9 juin dernier dans le cadre de l'ouverture de la consultation.

Enfin, un dernier effet indirect des capitales culturelles concerne l'urbanisme des villes et de leur région. Afin de recevoir les visiteuses et les visiteurs attendus dans les meilleures conditions possibles, une ville lauréate cherche généralement à améliorer l'image qu'elle renvoie. Les travaux d'aménagement sont souvent réalisés de manière plus rapide, de même que leur nécessité est rendue plus évidente. De nombreuses villes ont déjà vécu cette transformation, en Europe notamment. L'exemple de Marseille, relativement proche en termes géographique et chronologique, est remarquable. Ville européenne de la culture en 2013, elle a été considérablement transformée par l'aboutissement de chantiers urbains d'importances, dont celui du MUCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée). S'il ne s'agit pas uniquement de réalisations promues par l'événement, mais plutôt d'opportunités qui lui sont liées, celles-ci ne sont évidemment pas à négliger dans la prise en considération des améliorations attendues.

1.3. La Chaux-de-Fonds comme ville pilote

1.3.1. Prémices

À la suite de sa fondation en 2013, l'association suisse a cherché à solidifier et valoriser le label Capitale culturelle suisse, notamment par l'intermédiaire de l'étude mentionnée plus haut. Toutefois, elle fut rapidement convaincue de la nécessité d'avoir une édition pilote pour démontrer la pertinence du concept défendu. L'association suisse a ainsi décidé de s'approcher de l'État de Neuchâtel et de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour proposer à cette dernière d'être porteuse de la première édition.

³Mathias Rota, 2019. "La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse?". Disponible en ligne :: https://ccs2300.ch/wp-content/uploads/2022/06/2-La-Chaux-de-Fonds-Capitale-culturelle-suisse_compressed.pdf

Les raisons de ce rapprochement sont multiples : la ville, tout d'abord, est un vivier reconnu de la création artistique contemporaine. En imaginant une première édition de Capitale culturelle suisse dans les Montagnes neuchâtelaises, l'association suisse est convaincue de la qualité de la programmation qui pourra y être proposée. De nombreux artistes, issus de domaines très différents, habitent, créent et produisent à La Chaux-de-Fonds avant de présenter leurs créations dans les plus grandes villes du pays ou à l'international. Lors de l'édition pilote neuchâtelaise, ces artistes pourront non seulement se produire dans la ville qui les héberge, mais également faire profiter la ville de leurs réseaux déjà existants pour y faire venir d'autres artistes. Ville et canton bénéficieront largement de ces échanges.

La Chaux-de-Fonds est ensuite une ville qui bénéficie d'infrastructures culturelles dignes des grandes métropoles. La Salle de musique et son acoustique sont notamment reconnues par les plus grands artistes et labels de musique classique qui s'y rendent régulièrement pour réaliser des enregistrements ou se produire en concert. Au-delà de cette figure de proue, la ville possède une multitude de lieux susceptibles d'accueillir des spectacles vivants, des événements ou des expositions de tous types. La présence du festival de La Plage des Six Pompes, reconnu à l'international, transforme par ailleurs tous les recoins de la ville, et sa nature environnante, en une scène ouverte que pourront s'approprier les artistes invités.

Ce riche vivier artistique et ces infrastructures reconnues participent finalement d'un écosystème fait d'institutions publiques et privées qui placent, aujourd'hui déjà, La Chaux-de-Fonds sur la carte des villes culturelles remarquables. Ainsi, l'association suisse considère qu'elle peut s'appuyer sur une base et un terreau solides pour concrétiser l'édition pilote de capitale culturelle.

1.3.2. Opportunités et faisabilité : études et démarches

La Chaux-de-Fonds est une ville qui pourra pleinement bénéficier des effets positifs attendus d'une telle manifestation. Elle sortira en effet gagnante de la projection d'une nouvelle image positive. Ce genre de manifestation montrera La Chaux-de-Fonds pour ce qu'elle est aujourd'hui, à savoir une cité bouillonnante d'initiatives artistiques et culturelles de tous types, qui ne saurait se réduire à ses difficultés liées aux cycles conjoncturels de l'activité horlogère ou à sa situation périphérique. Le programme prévu par l'association suisse peut évidemment contribuer à faire évoluer positivement les perceptions liées à la ville, mettre en évidence ses trésors cachés et anticiper la dynamique qu'induirait à terme la réalisation de la ligne directe.

Forte de ces convictions, l'association suisse s'est, dans un premier temps, assurée de l'intérêt des autorités politiques. Elle a en effet sollicité une rencontre, en 2018, avec les exécutifs de la Ville et du Canton avant de mandater une seconde fois l'Institut de management des villes et des territoires (IMVT) de la Haute école de gestion Arc. Le but de cette deuxième étude fut d'interroger l'hypothèse faite par l'association suisse selon laquelle la Ville de La Chaux-de-Fonds est la commune adéquate pour mettre sur pied l'édition pilote du programme Capitale culturelle. Présentée en 2019, cette étude⁴ de Mathias Rota cerne les forces et les possibles faiblesses de cette hypothèse et émet une série de recommandations pour que la réalisation de ce concept innovant pour la Suisse puisse se dérouler de manière idoine.

Certaines des conclusions de l'étude sont éloquentes. Au sujet des effets positifs que la ville lauréate peut espérer, Mathias Rota montre qu'ils se retrouvent plus facilement « dans les villes moins connues, mais comprenant un héritage culturel important » – à l'instar de La Chaux-de-Fonds.

Parmi les recommandations énoncées, une série d'entre elles porte sur la méthodologie à utiliser et les ingrédients à mobiliser pour garantir une Capitale culturelle qui suscite l'adhésion des actrices et acteurs culturels et de la population : élaboration d'une démarche *bottom-up* et participative, transparence et ouverture pour les postes mis au concours ou mise sur pied d'une gouvernance indépendante. L'ensemble de ces recommandations a été suivi et constitue aujourd'hui encore la majorité des lignes directrices pour la réalisation à venir.

⁴Mathias Rota, 2019. "La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse?". Disponible en ligne: https://ccs2300.ch/wp-content/uploads/2022/06/2-La-Chaux-de-Fonds-Capitale-culturelle-suisse_compressed.pdf

En 2019, une fois ce deuxième rapport finalisé, les exécutifs du Canton et de la Ville ont consolidé les réflexions en vue d'une candidature. Pour ce faire, un troisième mandat a été sollicité, cette fois-ci non plus par l'association suisse, mais par les autorités cantonales et communales. Ce « passage de témoin » marque l'intérêt que les démarches de l'association suisse ont provoqué au niveau local, permettant de passer d'une hypothèse générale autour d'un programme de Capitale culturelle à la possibilité d'une édition pionnière à La Chaux-de-Fonds. Cet intérêt devait ensuite esquisser les contours possibles de la manifestation.

À la suite d'une mise au concours publique, le collectif romand La Marmite a eu la charge d'élaborer une première esquisse d'une capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds. Entamé à l'automne 2019, le mandat a poursuivi et systématisé les premières consultations effectuées auparavant par Mathias Rota. La Marmite a mené une série d'entretiens individuels et collectifs ayant pour but de comprendre les attentes et de répertorier les idées émanant de différents acteurs locaux et nationaux, puis de tester des hypothèses de travail élaborées au cours du mandat. Bien qu'entravés par l'arrivée de la pandémie du coronavirus en mars 2020, les auteurs ont pu rendre les résultats de leurs travaux par l'intermédiaire d'un rapport en janvier 2021⁵.

Dans la droite ligne des deux précédentes études, ce document dresse les grandes lignes de ce que pourrait être la manifestation. Élaborant des propositions de programmation autour de quatre axes thématiques, les auteurs mènent également des réflexions abouties et émettent des propositions sur le calendrier, la gouvernance et le financement. Il marque également, par l'esprit du travail collaboratif et consultatif qui l'a nourri, un jalon important dans la manière de penser La Chaux-de-Fonds en tant que capitale culturelle suisse : loin de se cantonner à une manifestation ponctuelle de plus, la manifestation capitale culturelle suisse constitue un processus, garant d'une pérennité, qui cherche de manière inclusive à faire participer l'ensemble de sa population, à mettre en valeur ses talents, ses cultures et ses arts, dans un dialogue national ouvert et régulier.

À la suite de ce troisième et dernier rapport – qui a permis de passer de la réflexion générale autour d'un concept amorcé il y a plusieurs années à la spécificité d'une manifestation ancrée dans une ville désormais choisie – une base solide et concrète a permis un premier positionnement des autorités communales et cantonales. Au printemps 2021, un poste de chef-fe de projet a été mis au concours afin de concrétiser les hypothèses en un programme. Le projet élaboré à partir de cette période – une architecture générale de la manifestation, une gouvernance, un budget et un plan de financement – constitue l'objet même du présent rapport d'information.

2. LE PROJET DE CAPITALE CULTURELLE SUISSE À LA CHAUX-DE-FONDS

Le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds proposera notamment des spectacles, des concerts, des performances, des visites et des expositions à des publics divers et nombreux. Si la programmation sera riche, l'enjeu central de la manifestation consistera à inscrire la ville dans une perspective de mutation dont la richesse des propositions culturelles chaux-de-fonnières et cantonales constituera le levier.

Dans le projet de capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds, les actrices et acteurs culturels de la région - déjà associés aux réflexions préliminaires menées par La Marmite - seront au cœur de la programmation. La diversité des cultures suisses sera valorisée par des échanges, des rencontres et des coproductions. La participation culturelle, le dialogue national et le rayonnement culturel seront les moteurs de la manifestation. Une attention particulière sera mise sur l'accès à la culture et à l'inclusion de tous les publics en y développant notamment la participation culturelle. Portée par un état d'esprit authentique et chaleureux, cette capitale culturelle se veut également ambitieuse. La Chaux-de-Fonds drainera des publics nationaux et internationaux qui prendront part à des événements d'envergure ou à des manifestations plus intimistes, que cela soit dans les nombreux lieux culturels de la ville ou dans les appartements, friches ou parcs aménagés pour l'occasion. La programmation créera également des synergies avec les principaux événements culturels nationaux.

⁵Sylvie Pipoz, Mathieu Menghini et Marie-Charlotte Winterhalter, 2021. "Faire Chaux-de-Fonds". Vers une métropole oeuvrière". Disponible sous <https://lamarmite.org/wp/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-La-Marmite-LCDF-CCS-25-06.7.2021-sans-chiffage.pdf>

2.1. Principes directeurs

Le programme de la manifestation invitera les institutions, les actrices et acteurs culturels à proposer des événements favorisant la rencontre, le vivre-ensemble, l'esprit festif, tout en mettant en avant l'esprit de proximité propre aux Montagnes neuchâtelaises. La culture y sera également mise en valeur dans un rapport de proximité avec les habitantes et les habitants de la ville qui seront étroitement associés à la manifestation.

Dans ce sens, le projet repose sur trois principes forts :

- **La participation culturelle.** À l'échelle d'une ville et dans une temporalité longue, la manifestation se veut inclusive, ses habitantes et ses habitants seront invités à y contribuer et à y participer activement.
- **Le dialogue culturel.** Les visiteuses et visiteurs seront conviés à un événement favorisant l'ouverture, la rencontre et la découverte d'autres formes de culture. Il s'agit de franchir tout à la fois les frontières linguistiques, géographiques et symboliques en favorisant les échanges et l'interdisciplinarité.
- **Le rayonnement culturel.** La manifestation permettra de mettre en valeur la ville de La Chaux-de-Fonds et son patrimoine, la richesse de sa créativité et la vaste région dans laquelle elle s'inscrit, dans un dialogue avec les cultures de Suisse au sens large.

Ces principes mettront en mouvement la ville tout entière ; ils orienteront l'élaboration d'un programme fort et guideront les actions mises en place. Ils permettront en outre de dessiner les perspectives d'une ville qui dialogue avec tout un canton, ouverte sur la Suisse et l'international, une ville faite de découvertes, d'échanges et empreinte d'une culture participative.

Dans le cadre du programme de Capitale culturelle suisse, la manifestation portera une ambition forte et une programmation marquante capable de séduire un public national et international. Toutefois, cette année de festivités fera partie d'un mouvement plus large. Si l'année de l'événement se veut être unique et exceptionnelle, elle s'inscrira également dans une perspective de mutation, de mise en valeur, de reconnaissance. En effet, Capitale culturelle permettra à la ville de s'ancrer comme un centre culturel de première importance, sur le plan national notamment. Elle conduira en outre sa population à se penser comme une communauté de citoyens au destin partagé et de créer un récit commun.

Afin de pouvoir porter et construire concrètement la programmation, un travail important doit être réalisé en amont. Les premiers appels à projets seront lancés fin 2024, permettant ainsi les collaborations, les coproductions et les dialogues culturels attendus lors de l'année de l'événement.

2.2. Aperçu de l'année Capitale culturelle

2.2.1. Thématiques

Par la spécificité de son histoire, de sa situation et par l'unicité de son territoire, La Chaux-de-Fonds est ancrée dans une réalité locale qui résonne fortement avec des problématiques actuelles et universelles. Quatre thématiques permettront de les explorer et seront proposées aux milieux culturels.

- **Le temps :** ville-manufacture façonnée par les savoir-faire horlogers, La Chaux-de-Fonds est l'endroit idéal pour porter un regard sur la question du temps. Dans un monde qui s'accélère, 2027 offrira aux actrices et acteurs culturels une opportunité pour l'approcher et la questionner.
- **La nature :** nichée au milieu des forêts de sapins et des pâturages jurassiens, La Chaux-de-Fonds entretient avec son environnement proche des rapports faits de détente, d'émerveillement, d'exploitation ou de protection. Ce lien particulier permet d'imaginer non seulement des créations interrogeant la manière dont la nature est perçue, mais aussi d'autres approches utilisant la nature environnante comme lieu de représentation unique.

- **Le climat** : construite à 1000 mètres d'altitude, La Chaux-de-Fonds se distingue par un climat fait d'hivers rigoureux et ensoleillés. Au-delà des régionalismes, ce thème ouvre les artistes notamment à la question du réchauffement climatique dans une ville-montagne qui pourrait s'annoncer comme une ville-refuge.
- **La frontière** : ville-frontière, La Chaux-de-Fonds porte en elle les questions relatives aux enjeux majeurs des limites, des séparations, des migrations, mais aussi des liens, des ouvertures et des mouvements transfrontaliers. De prime abord perçue comme une marque de la séparation, la frontière permet au contraire de penser les questions de l'échange et de l'inclusion, au sens large.

Les thématiques et les principes qui sous-tendent la manifestation pourront notamment être promus par le biais d'appels à projets. Dans ce cadre, les actrices et acteurs culturels seront invités à s'approprier et à construire la programmation, aussi bien lors des événements monumentaux d'ouverture et de clôture que pour ceux, plus nombreux, de taille plus modeste. Dans une démarche participative, des échanges réguliers sont envisagés avec les actrices et acteurs culturels afin de nourrir un dialogue autour de l'architecture générale de la manifestation et de leur permettre d'y prendre part. En outre, l'accès à la culture est une préoccupation essentielle. Dans ce sens, certains événements pourront notamment impliquer les habitantes et les habitants de certains quartiers de la ville ou combiner des arts populaires avec des formes artistiques plus spécifiques.

2.2.2. Programmation

Si les institutions de la ville – musées, centres d'art, théâtres, cinémas, salles de musique, etc. – et du canton proposent déjà des saisons culturelles riches, elles seront également encouragées à participer à la manifestation en s'associant à ses grandes orientations par leurs propositions artistiques et culturelles. En outre, les restaurants, cafés, commerces ou encore écoles et institutions au sens large seront autant d'exemples de partenaires possibles lors des événements. La manifestation souhaite en effet se développer au travers de la ville tout entière ainsi que dans la nature environnante : des parcours culturels, des expositions hors les murs, des ouvertures spéciales de lieux patrimoniaux ou des événements culturels singuliers rendront la culture présente en tout lieu.

Outre les liens avec les événements qui prennent place dans le canton, La Chaux-de-Fonds pourra accueillir des manifestations nationales – ou une partie de leur programmation - qui caractérisent le paysage culturel helvétique, aussi bien dans sa création contemporaine que dans ses traditions vivantes. À ces événements s'ajouteront à d'autres, plus intimistes, au sein même des appartements chaux-de-fonniers, des différents quartiers ou dans des lieux insolites constituant le patrimoine de la ville. Il s'agit notamment de décentraliser la culture et d'irriguer l'ensemble du territoire chaux-de-fonnier avec une programmation artistique et culturelle de qualité et accessible.

2.2.3. Infrastructures

En matière d'infrastructures, trois principes fondamentaux seront suivis. Utiliser au mieux, tout d'abord, les infrastructures événementielles existantes, en maximisant leur usage et en profitant des périodes de vacances pour y tenir des manifestations spécifiques. Inscire, ensuite, les indispensables travaux de développement des infrastructures dans une logique de long terme s'inscrivant dans les développements en cours, en les soutenant et en les magnifiant. Garantir, finalement, que les rares infrastructures éphémères, dont la durée de vie sera celle de la manifestation, soient construites dans un souci permanent de sobriété : seul l'essentiel sera réalisé.

Ainsi, un centre névralgique et éphémère sera ouvert aux Anciens abattoirs afin d'accueillir les visiteuses et visiteurs durant la manifestation et de favoriser, par la suite, le développement d'un nouveau pôle culturel. Idéalement situés, un restaurant, des expositions et des événements s'y tiendront. Chacune et chacun y trouvera en outre les informations pratiques liées à la manifestation. L'accueil d'un public diversifié passera également par le développement des structures d'accueil ainsi qu'une large collaboration régionale et cantonale afin de proposer un nombre élevé d'hébergements, en synergie avec les initiatives existantes (la Neuchâtel Tourist Card par exemple).

Les échanges qui seront poursuivis avec les institutions, les actrices et les acteurs culturels dans la définition de la programmation et les appels à projets permettront de préciser les lieux dans lesquels

la manifestation pourra s'étendre. Une vaste partie de la programmation pourra néanmoins trouver place dans les institutions culturelles de la ville qui augmenteront leurs forces vives, dans le centre-ville, dans les parcs de la ville, aux Anciens abattoirs, sur le tarmac de l'aéroport ou encore au complexe sportif de La Charrière.

En outre, La Chaux-de-Fonds possède l'avantage de proposer des services facilement accessibles en mobilité douce. La marche, le vélo ou les transports publics permettent d'envisager une manifestation qui pourra se tenir sur l'ensemble de la ville et dans son environnement naturel avoisinant. Dans ce sens, de nouvelles mobilités pourraient également être envisagées avec la Ville, afin de permettre aux visiteuses et aux visiteurs de traverser aisément La Chaux-de-Fonds d'un lieu de la manifestation à l'autre.

2.2.4. Perspectives de développement

La communication autour de l'événement et sa couverture médiatique participeront au renouvellement de l'image de la ville auprès d'un large public, permettant ainsi de contribuer à son attractivité touristique, économique et résidentielle.

Au travers des investissements consentis, la manifestation donnera une forte impulsion aux milieux culturels ainsi qu'à nombre de secteurs économiques qui participent aux productions ou qui, indirectement, entourent et permettent l'accès aux événements et aux institutions culturelles.

Les actrices et acteurs culturels du canton seront renforcés par les collaborations extracantonales voire internationales et les liens tissés avec un nouveau public, leur ouvrant ainsi de nouvelles perspectives de développement de leurs activités.

La démarche collaborative, collective et participative de la manifestation, ainsi que l'installation d'une partie de ses activités artistiques renforcera la cohésion sociale. Grâce au public venu nombreux, à l'aspect expérimental des événements proposés et à une nouvelle mobilité, La Chaux-de-Fonds aura franchi une étape dans sa requalification. Dans ce sens, l'ouest de la ville profitera d'une nouvelle dynamique portée par la culture : le site des Anciens abattoirs, la gare des Forges et la rue du Commerce rendue piétonne verront leur utilisation renforcée.

Plus généralement, c'est toute une région qui pourrait bénéficier des retombées positives de l'événement. Certes le titre de Capitale culturelle suisse désigne une ville pour un an, mais, en franchissant les frontières communales, le public comme les artistes de Suisse découvriront une région et un canton dynamiques, séduisants, porteurs de valeurs fortes et tournés vers l'avenir. Les Villes et Communes seront en outre associées à la manifestation, en un maillage fécond. En ce sens, le domaine de la culture soutient largement l'économie en stimulant l'innovation et le développement de nombre de secteurs en termes de développement régional, d'attractivité et de promotion touristique.

3. GOUVERNANCE ET PARTIES PRENANTES

3.1. Gouvernance actuelle

Actuellement, et jusqu'à ce que la manifestation soit officiellement lancée – c'est-à-dire lorsque le budget sera assuré – une gouvernance agile et légère a été mise en place.

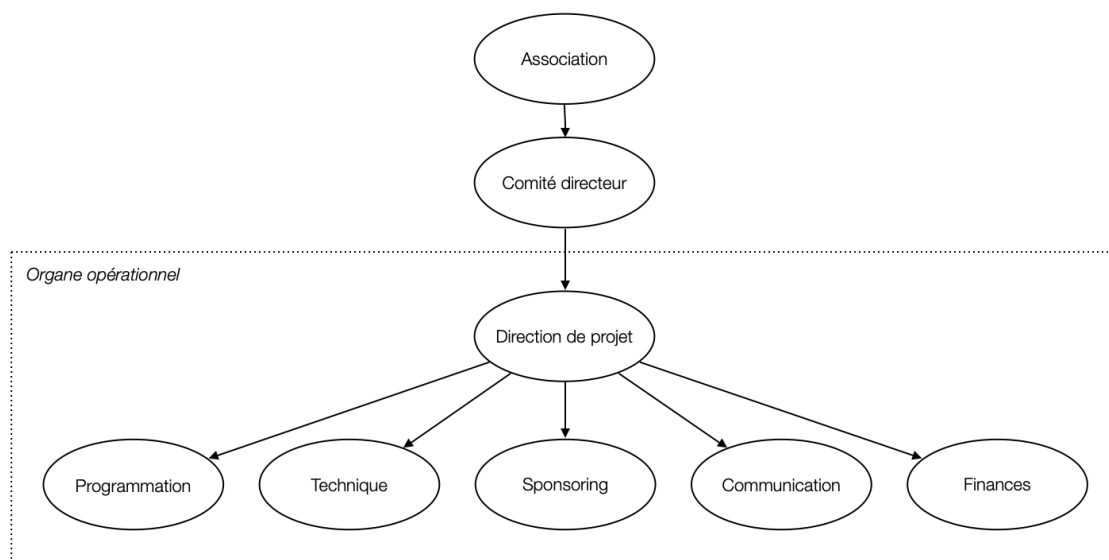
Afin de porter la manifestation, une association a été instituée en automne 2021 : l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse. Pour garantir une représentativité de la Ville et du Canton, ainsi que l'indépendance de l'association, les statuts stipulent que son comité doit être composé de cinq personnes au minimum, avec un-e représentant-e de la Ville et un-e autre du Canton.

Les membres actuels du comité de l'association sont : Mme Anouk Hellmann, présidente ; Mmes Pauline Vrolixs et Marie-Thérèse Bonadonna (cheffe du service de la culture du Canton de Neuchâtel, représentante du Canton) ; MM. Martial Debély et Marc Josserand (délégué culturel de la Ville de La Chaux-de-Fonds, représentant de la Ville).

Un comité de pilotage se réunit de manière régulière, une dizaine de fois par année, pour décider des grandes orientations stratégiques et garantir leur bonne réalisation. Ce comité est composé de : M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture ; M. Théo Bregnard, conseiller communal, Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DIC), Ville de La Chaux-de-Fonds ; M. Théo Huguenin-Élie, conseiller communal, Dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC), Ville de La Chaux-de-Fonds ; Mme Marie-Thérèse Bonadonna, cheffe du service de la culture du Canton de Neuchâtel ; M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles, Ville de La Chaux-de-Fonds ; Mme Anouk Hellmann, présidente de l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse ; M. Olivier Schinz, chef de projet ; Mme Anna Golisciano, adjointe au chef de projet. En fonction des besoins et des compétences, des invités sont conviés aux séances du comité de pilotage.

3.2. Gouvernance de la manifestation

Une fois la manifestation confirmée, la gouvernance évoluera vers une structure à trois étages (représentée dans le schéma ci-après), garante d'efficacité comme de probité dans l'exercice des différentes fonctions. Le comité de l'association sera réorganisé et augmenté afin de lui donner une meilleure représentativité des différentes régions linguistiques de Suisse. L'association s'occupera principalement des recherches de financements et sera garante de leur bonne utilisation. Elle s'appuiera sur le comité directeur qui sera en charge des questions stratégiques qui définira et garantira l'orientation générale de la manifestation. Succédant au comité de pilotage actuel, le futur comité directeur comprendra notamment deux conseillers communaux et un conseiller d'État. Finalement, pour mettre en œuvre la stratégie définie, le comité directeur mandatera lui-même un organe opérationnel, divisé en différents secteurs.



4. CALENDRIER : CAPITALE CULTURELLE SUISSE EN 2027

La manifestation était initialement prévue en 2025. Cependant, les différentes étapes menant à la reconnaissance et au soutien à la manifestation ont nécessité d'envisager la tenue de l'événement en 2027. Durant cette année, La Chaux-de-Fonds pourra ainsi être la capitale culturelle de Suisse pendant une année, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Si la programmation se déploiera sur l'ensemble de l'année civile, certaines périodes seront plus marquées. Les saisons courantes des institutions locales (théâtres, salles de concerts, lieux d'expositions, cinémas, festivals, etc.) y seront associées en leur proposant de se joindre aux fils rouges thématiques développés dans le cadre de la manifestation. À ces propositions viendra s'ajouter une programmation spécifique, comprenant notamment une ouverture et une clôture d'envergure, avec une intensification des événements durant la période estivale.

La période hivernale permettra d'annoncer la manifestation et sera pensée comme une montée en puissance en vue de son inauguration. Pour l'ouverture et la fermeture de la manifestation, deux événements de grande envergure seront proposés au public au cœur même de la ville : au printemps, un grand événement ouvrira la programmation spécifique à cette année culturelle qui s'achèvera lors d'un événement de clôture, en fin d'année. C'est toutefois sur la base des rencontres avec les milieux culturels et des appels à projets que les grandes lignes calendaires de la manifestation seront précisées. En effet, les institutions, les actrices et les acteurs culturels seront au cœur de l'événement, participant à sa définition comme à sa réalisation, de même que les habitantes et les habitants de la ville seront invités à l'élaborer et à y prendre part.

Un autre motif explique le choix de 2027, à savoir que l'organisation, la réalisation et la clôture administrative de l'événement demandent plus de trois ans de travaux. La production de spectacles spécifiques à la manifestation nécessite également un temps incompressible : des financements adéquats doivent notamment permettre aux actrices et acteurs culturels de débiter la conception et la production des créations artistiques qui seront présentées en 2027.

La tenue de la manifestation dépend largement d'un financement extérieur à celui des collectivités publiques du canton, passant notamment par la reconnaissance de la Confédération. En effet, le soutien de cette dernière est indispensable pour asseoir la légitimité de l'événement et le titre conféré à la ville. Il est nécessaire aussi en ce qui concerne la recherche de sponsors d'envergure. Durant une année, il s'agit d'offrir à la Suisse un véritable épice centre artistique. Des discussions régulières sont menées depuis deux ans avec l'Office fédéral de la culture comme avec de nombreux parlementaires fédéraux, en vue d'un soutien de la Confédération, qui se traduit notamment par l'inscription de la manifestation dans le message culture. Celui-ci a été mis en consultation en ce début juin 2023, pour la période allant de 2025 à 2028. Le principe y est ancré, avec un budget à la clé. Celui-ci est certes relativement modeste, mais en augmentation par rapport au dernier message culture, ce qui ne va pas de soi dans un contexte de resserrement des finances mis en œuvre par le Conseil fédéral. Les discussions se poursuivront, à cet égard notamment dans le cadre du débat parlementaire. Dans l'intervalle, et convaincu de la pertinence de la manifestation comme outil de valorisation et de développement, le Conseil d'État poursuit le financement des phases préparatoires via les fonds des APS, dans la perspective de soutenir le dynamisme des régions, et ce, jusqu'à fin 2024.

Enfin, envisageant un partenariat avec la SSR, le comité de pilotage a favorisé le choix d'une année impaire, car les années paires sont largement consacrées au sport par le service public.

Un calendrier général de la manifestation est présenté ci-après :

	Année		24				25				26				27				28			
	Trimestre		3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2
Finances																						
Recherches de financements privés																						
Votation du crédit communal																						
Votation du crédit cantonal																						
Adoption du message culture (CH)																						
Suivi sponsors et mécènes																						
Rapport finaux																						
Programmation																						
Appels à projets																						
Production																						
Représentations																						
Technique et infrastructures																						
Travaux aménagements urbains																						
Prépa. infrastructure événementielle																						
Montage infra. événementielle																						
Utilisation infra. événementielle																						
Démontage infra. événementielle																						
Communication																						
Conception de la communication																						
Annonce de l'évènement																						
Programmation et relances																						
Administration																						
Nominations personnel																						
Bénévoles																						
Clôture de l'évènement																						
Dissolution de l'association																						

5. BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

5.1. Structure du budget

Les deux tableaux ci-après présentent le budget de l'association pour la mise en place, la tenue et la clôture de la manifestation. Le budget couvre les années 2023 à 2028 et indique la répartition des charges et des produits par année. Leur affectation est commentée dans les chapitres ci-dessous.

5.2. Charges



CAPITALE CULTURELLE SUISSE 2027

BUDGET 2023 - 2028

CHARGES EN CHF	TOTAL 2023 - 2028			2023			2024			2025			2026			2027			2028		
	%	CHF		%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT	%	CHF	EPT
PROGRAMME ARTISTIQUE	48%	8'805'000		4%	10'000	0.0	19%	75'000	0.5	65%	2'210'000	3.5	65%	3'160'000	4.4	68%	3'330'000	6.0	0%	20'000	0.1
RESSOURCES HUMAINES		1'220'000			0			40'000	0.5		300'000	3.5		400'000	4.4		470'000	5.0		10'000	0.1
ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET ARTISTIQUES		7'000'000			0			0			1'800'000			2'500'000			2'700'000			0	
SÉLECTION DES PROJETS		160'000			10'000			20'000			60'000			60'000			10'000			0	
DÉMARCHE PROGRAMME PARTICIPATIF		425'000			0			15'000			50'000			200'000			150'000			10'000	
LOGISTIQUE / TECHNIQUE	23%	4'245'000		8%	20'000	0.0	5%	20'000	0.0	1%	45'000	0.4	8%	400'000	3.2	78%	3'740'000	6.5	0%	20'000	0.2
RESSOURCES HUMAINES		475'000			0			0			45'000	0.4		170'000	1.7		240'000	2.1		20'000	0.2
MANDATS		590'000			20'000			20'000			0			150'000	1.5		400'000	4.4		0	
FRAIS TECHNIQUES		3'180'000			0			0			0			80'000			3'100'000			0	
COMMUNICATION	17%	3'200'000		8%	20'000	0.0	11%	45'000	0.0	19%	645'000	3.6	14%	695'000	3.6	36%	1'760'000	4.0	1%	35'000	0.1
RESSOURCES HUMAINES		995'000			0			0			300'000	3.6		320'000	3.6		360'000	4.0		15'000	0.1
FRAIS DE COMMUNICATION		1'510'000			10'000			10'000			220'000			250'000			1'000'000			20'000	
MANDATS		540'000			10'000			20'000			100'000			110'000			300'000			0	
RELATIONS PUBLIQUES		155'000			0			15'000			25'000			15'000			100'000			0	
COORDINATION GÉNÉRALE	12%	2'270'000		80%	200'000	1.5	65%	260'000	2.5	14%	480'000	3.5	12%	570'000	4.3	13%	620'000	6.0	3%	140'000	3.1
RESSOURCES HUMAINES		1'940'000			180'000	1.5		220'000	2.5		420'000	3.5		500'000	4.3		500'000	5.0		120'000	3.1
COMITÉS ET COMMISSIONS		125'000			0			20'000			15'000			20'000			60'000			10'000	
LOYERS, FRAIS DE BUREAUX ET ADMIN.		205'000			20'000			20'000			45'000			50'000			60'000			10'000	
TOTAL CHARGES		TOTAL 2023 - 2026			2023			2024			2025			2026			2026			2026	
		100%	18'520'000		1%	250'000		2%	400'000		18%	3'380'000		26%	4'825'000		51%	9'450'000		1%	215'000

5.2.1. Affectation des ressources

71% du budget sera consacré au programme artistique et à son incontournable soutien technique. Ainsi, les produits viendront financer directement les actrices et acteurs culturels, à savoir les artistes, les techniciennes et techniciens du spectacle, etc.. Une part importante du budget dédié aux aspects techniques et logistiques sera consacrée au cœur névralgique de la manifestation, les Anciens abattoirs, ainsi qu'à l'accueil des créations dans l'espace public. Pour les autres événements, la manifestation compte collaborer avec les lieux culturels et les ressources existantes.

Environ 17% sera dévolu à la communication, notamment afin d'entreprendre des actions de promotion ciblées, tant au niveau local que national. Finalement, en correspondance avec les pratiques des autres capitales européennes de la culture, 12% ont été estimés pour les frais de coordination.

5.2.2. Temporalité des appels à projets

Afin de tenir compte des impératifs liés à la création artistique, les premiers appels à projets seront préparés, ouverts et sélectionnés durant l'année 2024 afin que les artistes puissent entamer leur travail dès le 1^{er} janvier 2025, en particulier pour les événements d'ouverture et de clôture. Ceux-ci nécessiteront, au vu de leur envergure, une préparation plus importante (2 ans). Quant aux autres projets qui formeront la programmation de l'événement, qu'ils soient proposés par les institutions culturelles existantes ou le fruit d'appels à projets spécifiques, ils s'inscriront dans une temporalité plus brève.

5.3. Produits



CAPITALE CULTURELLE SUISSE 2027

BUDGET 2023 - 2028

PRODUITS EN CHF	TOTAL 2023 - 2028		2023	2024	2025	2026	2027	2028						
	100%	18'520'000	100%	200'000	100%	500'000	100%	3'500'000	100%	4'820'000	100%	9'300'000	100%	200'000
SUBVENTIONS PUBLIQUES	40%	7'500'000	100%	200'000	80%	400'000	48%	1'600'000	44%	2'100'000	32%	3'000'000	100%	200'000
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS		2'500'000		50'000		200'000		600'000		650'000		900'000		100'000
VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS		2'500'000		50'000		200'000		600'000		650'000		900'000		100'000
CANTON DE NEUCHÂTEL		2'500'000		150'000		200'000		500'000		650'000		900'000		100'000
CANTON DE NEUCHÂTEL		2'500'000		150'000		200'000		500'000		650'000		900'000		100'000
CONFÉDÉRATION		2'500'000		0		0		500'000		800'000		1'200'000		0
DFI/OFC		2'500'000		0		0		500'000		800'000		1'200'000		0
FONDS PARAPUBLICS	19%	3'500'000	0%	0	20%	100'000	14%	500'000	25%	1'200'000	18%	1'700'000	0%	0
LOTÉRIE ROMANDE		3'500'000		0		100'000		500'000		1'200'000		1'700'000		0
LOTÉRIE ROMANDE - FAC-LORO		2'500'000		0		100'000		500'000		700'000		1'200'000		0
LOTÉRIE ROMANDE - CPOR		1'000'000		0		0		0		500'000		500'000		0
SPONSORING	36%	6'700'000	0%	0	0%	0	39%	1'350'000	27%	1'300'000	44%	4'050'000	0%	0
SPONSORS PRINCIPAUX		6'000'000		0		0		1'300'000		1'100'000		3'600'000		0
PARTENAIRE 1		1'500'000		0		0		400'000		200'000		900'000		0
PARTENAIRE 2		1'500'000		0		0		300'000		300'000		900'000		0
PARTENAIRE 3		1'500'000		0		0		300'000		300'000		900'000		0
PARTENAIRE 4		1'500'000		0		0		300'000		300'000		900'000		0
SPONSORS SECONDAIRES		700'000		0		0		50'000		200'000		450'000		0
MÉCÉNAT	2%	450'000	0%	0	0%	0	1%	50'000	3%	150'000	3%	250'000	0%	0
FONDACTIONS		450'000		0		0		50'000		150'000		250'000		0
FONDACTIONS		450'000		0		0		50'000		150'000		250'000		0
RECETTES PROPRES	2%	370'000	0%	0	0.0%	0	0%	0	0%	0	2%	200'000	0%	0
BILLETTERIE		200'000		0		0		0		0		200'000		0
BILLETTERIE		200'000		0		0		0		0		200'000		0
AUTRES RECETTES PROPRES		170'000		0		0		0		70'000		100'000		0
AUTRES RECETTES PROPRES		170'000		0		0		0		70'000		100'000		0
TOTAL PRODUITS		TOTAL 2023 - 2028		2023		2024		2025		2026		2027		2028
		100%		1%		3%		19%		26%		50%		1%
		18'520'000		200'000		500'000		3'500'000		4'820'000		9'300'000		200'000

5.3.1 Un financement public à 3 niveaux

Le projet de Capitale culturelle suisse constituera un jalon décisif pour la vie du canton : l'année 2027 offrira au canton un coup de projecteur considérable. Précédée d'une vaste campagne de promotion en amont de la manifestation, cette dernière mettra en valeur la culture ainsi que, dans son élan, d'autres atouts, qu'ils soient économiques, touristiques ou en lien avec la domiciliation. Afin d'affirmer son envergure et son caractère national, la manifestation doit pouvoir s'appuyer sur les trois niveaux politiques de l'État fédéral : la Confédération, le Canton et la Commune. Par un principe de *montant miroir*, les financements sont optimisés en vue de la réalisation d'objectifs conjoints. En ce sens, le Canton invite la Ville de La Chaux-de-Fonds à investir financièrement en vue de la réalisation de la manifestation : pour chaque franc investi par la Ville, le Canton apporte un montant identique. De même, du fait de son engagement, le Canton démontre à la Confédération l'envergure de la manifestation et sollicite par là même son engagement. D'autres communes ont par ailleurs témoigné un intérêt à jouer un rôle dans cette manifestation, contribuant ainsi à une dynamique à l'échelle cantonale et par là même à la cohésion cantonale. Forte de cet élan, l'association chaux-de-fonnière qui porte le projet a d'ores et déjà obtenu un soutien important du Fonds d'attributions cantonales Loterie Romande (Fac – Loro).

Eu égard aux capitales européennes de la culture et aux expositions nationales, le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds présente un budget global sans commune mesure : il s'élève en l'état à 18,5 millions. Ce montant est certes modeste, mais il est aussi raisonnable. Il paraît difficile d'en imaginer une forte réduction, si l'on veut conserver au projet son ambition nationale.

Les financements publics (Villes, Canton et Confédération) et parapublics (Loterie Romande notamment) devraient couvrir une grosse moitié du budget de la manifestation. Pour le solde, des financements privés sont sollicités.

À l'heure actuelle, les financements de la Confédération ne sont pas encore acquis. Depuis deux ans, des contacts rapprochés existent avec le Département fédéral de l'intérieur et son Office fédéral de la culture, qui se sont montrés intéressés par la manifestation et qui financent d'ores et déjà l'association suisse pour son fonctionnement. De plus, un important travail a été mené pour

sensibiliser les parlementaires à ce dossier et pour convaincre d'intégrer le projet au nouveau message culture de la Confédération (période 2025-2028). Le 9 juin, l'Office fédéral de la culture (OFC) en a dévoilé la première version mise en consultation. Elle y accorde une reconnaissance forte au projet, dont elle partage les objectifs et la vision. Elle reconnaît également son potentiel pour améliorer l'attractivité d'une région. Dans un contexte de coupe budgétaire linéaire, l'OFC propose de doubler les moyens à accorder aux projets et organisations, comme Capitale culturelle suisse, qui visent à stimuler la participation culturelle, dans une optique de cohésion nationale (cf message culture pp. 73-74).

Dans les prochains mois, le travail d'explication et de persuasion de la pertinence d'un tel programme au niveau national se poursuivra, aussi bien au sein des Chambres fédérales que dans les différentes faïtières du milieu culturel.

Compte tenu du calendrier, il s'agit de faire preuve de patience avant de pouvoir compter sur ce financement. En effet, sans financement par la Confédération, le projet ne peut prétendre à avoir une dimension nationale. En parallèle, la Fondation Pro Helvetia⁶ – organisme d'encouragement à la culture de la Confédération – a été conviée à La Chaux-de-Fonds fin 2022. Très intéressée par la vivacité de la vie culturelle locale, Pro Helvetia a lancé des programmes de collaborations avec des villes de Suisse : La Chaux-de-Fonds figure désormais sur leur liste. De plus, la Fondation pourrait être sollicitée pour soutenir des projets spécifiques.

Eu égard aux étapes qu'il reste à franchir, le Conseil d'État soumet au Grand Conseil le présent rapport d'information. Ce n'est qu'une fois les soutiens privés et celui de la Confédération confirmés qu'une demande de crédit sera soumise au Grand conseil, à l'horizon du 3^{ème} trimestre 2024, pour un montant de 2,5 millions. En parallèle, la Ville de La Chaux-de-Fonds soumettra une demande de crédit au Conseil général.

5.3.2. Financement privé

La manifestation devra également compter sur l'intervention de fonds privés. Des soutiens financiers seront recherchés auprès de grandes entreprises sous forme de sponsoring. À l'heure actuelle, plusieurs sponsors ont confirmé leur soutien : un acteur important s'est déjà engagé comme sponsor principal à hauteur de 1,5 million et plusieurs discussions sont en cours, d'envergure nationale, voire internationale. Visant une diversité des milieux économiques, l'association recherche encore d'autres sponsors provenant notamment du milieu de la grande distribution, de la télécommunication ou des assurances. En tout, la manifestation comptera sur 4 à 5 sponsors nationaux et internationaux, ainsi que plusieurs sponsors régionaux. La reconnaissance de l'importance et de la pertinence du projet par la Confédération, dans ce contexte, revêtira un rôle de caution en contribuant par là même à susciter la confiance des acteurs privés.

Des demandes de fonds seront adressées à des fondations pour financer des projets particuliers, notamment ceux à forte dimension participative ou des créations artistiques plus spécifiques.

5.3.3. Recettes : un modèle respectueux des structures en place

Une partie des produits proviendra de recettes propres. Ce type de recettes étant particulièrement variables, la prudence a été de mise lors de leur évaluation. Capitale culturelle suisse souhaite en effet s'appuyer sur les institutions culturelles existantes. Dès lors, si une partie des charges de la manifestation sera absorbée par les institutions dans le cadre de leurs activités, ces dernières bénéficieront en retour des produits générés. S'appuyant sur des régimes de financement différents, la manifestation sera par ailleurs composée d'événements entièrement autoproduits, (dont les charges et les recettes seront dès lors gérées par l'association), d'événements partiellement produits par l'association, et enfin d'événements financés uniquement par les institutions. L'ensemble de ces événements fera partie intégrante de la programmation. De ce fait, le budget global de la programmation sera plus important, financé en partie par les budgets courants des institutions partenaires. Les recettes des spectacles payants seront principalement captées par les organisations culturelles les produisant. À titre d'exemple, les recettes d'un concert organisé et financé par la Société de musique tomberont dans l'escarcelle de la Société de musique. En

⁶<https://prohelvetia.ch/fr/>

revanche, toute la construction de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse sera assumée par l'association.

Enfin, une partie des événements sera proposée gratuitement au public. Ces différentes données expliquent le faible montant prévu au budget pour les recettes de la billetterie.

5.3.4. Temporalité des soutiens

Pour garantir une préparation adéquate de la manifestation, il sera nécessaire de bénéficier de ressources financières substantielles dès le second semestre 2024, montants alloués principalement par les pouvoirs publics. Les collectivités publiques posent ainsi un socle de confiance sur lequel pourront s'arrimer les soutiens privés. Fort de ces soutiens, il s'agira ensuite d'obtenir un soutien financier de la Confédération, condition sine qua non pour la réalisation de la manifestation.

6. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DIRECTES ET CHARGES EN PERSONNEL

Pour l'heure, les moyens alloués dans le cadre des APS suffisent à financer la phase de préparation. Dans un deuxième temps, une demande de crédit sera formulée par le Conseil d'État au Grand Conseil et par le Conseil communal au Conseil général. Dans l'intervalle, le travail de lobbying auprès de la Confédération se poursuivra, de même que les recherches de fonds privés afin de consolider le plan de financement de la manifestation. Au final, l'investissement des collectivités publiques neuchâteloises engendrera un formidable effet de levier, d'importants montants étant destinés à circuler dans la région.

Le projet va dépasser le domaine culturel *stricto sensu*. Au fil de son évolution et de sa mise en place, d'autres services de l'État se verront associés à la manifestation, dans le cadre de leurs missions habituelles. Cette manifestation offrira l'opportunité de renforcer les collaborations au sein de l'administration cantonale.

7. CONSÉQUENCES SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ÉTAT – COMMUNES

Le présent projet est sans conséquence sur la répartition des tâches entre l'État et les Communes.

8. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, AINSI QUE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds a l'ambition de générer une dynamique positive pour la ville, pour le canton ainsi que pour l'ensemble du pays. La manifestation est envisagée dans une perspective de durabilité économique, environnementale et sociale. Il s'agit en effet de s'appuyer sur la capacité de la culture à dynamiser une ville et un canton, d'investir dans sa capacité à fédérer les habitantes et les habitants et à attirer de nouveaux publics.

En s'appuyant sur les études d'impact des capitales européennes de la culture, il est possible d'envisager avec une certaine confiance des conséquences économique et sociales largement positives. La manifestation aura, premièrement, un impact sur le secteur de la culture. Les moyens octroyés permettront d'étoffer l'offre, de développer les habitudes culturelles des habitantes et habitants et, par-là, d'augmenter la demande culturelle de manière durable. La manifestation donnera par ailleurs l'opportunité d'initier de nouvelles collaborations au niveau local, national, voire international, en insérant ainsi les milieux culturels dans de nouveaux réseaux. De nouveaux liens pourront se créer entre financeurs privés et acteurs culturels favorisant la stabilité économique des institutions culturelles. Enfin, Capitale culturelle est également une opportunité pour ces milieux

d'acquérir de nouvelles compétences et d'augmenter ainsi leur reconnaissance et leur employabilité.

En mettant la lumière sur La Chaux-de-Fonds, le titre de Capitale culturelle suisse offre la possibilité de transformer l'image de la ville à l'interne comme à l'externe. À l'interne, la manifestation posera un jalon important dans la vie des Chaux-de-Fonnières et des Chaux-de-Fonniers, et plus largement dans celle des Neuchâteloises et Neuchâtelois, qui porteront un regard nouveau sur la ville. L'année de l'événement permettra de stimuler fortement le territoire cantonal et de proposer aux habitantes et aux habitants du canton de vivre de nombreux événements artistiques et culturels avec intensité. Ces derniers seront vecteurs de changement, de transformation, de construction individuelle et collective. À l'externe, l'attractivité touristique de la région sera renforcée. À travers une proposition culturelle unique et une communication à large échelle, La Chaux-de-Fonds se distinguera parmi les autres destinations suisses, voire européennes, et attirera ainsi de nouveaux visiteurs, intéressés par les nombreux atouts de la région.

Ce nouveau public stimulera l'activité économique locale en se rendant à un événement culturel et en utilisant les services périphériques qui l'entourent. Elles et ils contribueront aux retombées économiques touchant l'ensemble des secteurs de la région, qu'ils soient culturels ou non. En effet, en visant un doublement du nombre de visiteurs (en passant de 500'000 à 1 million espéré) pour l'année de la manifestation, cette dernière générera des retombées pour les emplois dans le domaine culturel, mais aussi dans l'hôtellerie, la restauration et les commerces notamment, tout en constituant un investissement important pour le développement du tourisme.

S'il faut toujours prendre les chiffres des études d'impact avec certaines précautions, des bureaux spécialisés dans ce type de recherches ont mis en avant, pour la ville de Mons, en Belgique, Capitale européenne de la culture 2015, que chaque euro investi par les autorités publiques a eu un retour de 5,5 euros dans l'économie belge. Concernant le taux d'emploi, une ville comme Lille a vu le secteur culturel bénéficier d'une hausse de 22 points, le secteur de l'hôtellerie d'une hausse de 15 points. Dans la ville roumaine de Sibiu, Capitale européenne de la culture en 2007, une étude montre que 72.5 % des entreprises locales ont estimé que l'année de festivités a eu un impact conséquent sur l'attraction de nouveaux investisseurs et que l'événement a favorisé le développement de la ville.

D'un point de vue environnemental, afin de limiter l'impact négatif que pourrait générer un événement d'envergure et inscrire Capitale culturelle suisse dans une perspective de durabilité, la manifestation s'appuiera sur les structures existantes et leur potentiel de transformation plutôt que de développer des constructions monumentales éphémères. Là aussi, le programme entre dans les perspectives de durabilité souhaitées par la Confédération. La manifestation priorisera également la mobilité douce en favorisant son développement, non seulement dans le cadre des événements à proprement parler, mais également dans une perspective à plus long terme.

Finalement, la cohésion sociale se trouvera renforcée par une manifestation ouverte, participative et inclusive. L'accès à la culture et la participation culturelle seront considérablement développés à l'échelle de la manifestation ainsi que dans sa phase de préparation. En proposant des événements dans les lieux de culture et « hors les murs », elle sera également susceptible de s'adresser à un public varié, qu'il y soit habitué ou non.

9. CONSÉQUENCES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC HANDICAP

Dans ses principes, la manifestation se veut ouverte à la diversité, dans toutes ses dimensions culturelles et sociales. Dès lors, l'accès à la culture, l'inclusion et la participation figurent parmi ses axes prioritaires.

Il s'agit pour l'État et les porteurs du projet de permettre à l'ensemble de la population de s'y reconnaître, de se l'approprier et d'y participer. Tous les publics, à la fois les personnes vivant avec un handicap physique ou mental, les personnes issues de la migration, les minorités ou encore les personnes précarisées sont ainsi parties intégrantes des intentions formulées et de la manifestation envisagée. Le projet vise également celles et ceux qui ne participent pas habituellement aux événements proposés par les lieux de culture. La manifestation veut d'une part ouvrir l'offre

culturelle à de nouveaux publics et d'autre part élargir cette offre pour permettre à chacun-e de s'impliquer plus activement.

Les besoins et les attentes des divers publics seront pris en considération à tous les niveaux de la manifestation, que ce soit dans la programmation, la communication, l'accès aux événements ou encore au sein des équipes professionnelles et bénévoles. En ce sens, il s'agit notamment de veiller à valoriser la participation de toutes et tous, à la fois en tant que professionnel-le-s de la culture et en tant que public. La manifestation s'inscrit ainsi parfaitement dans la démarche proactive menée par le Canton en matière d'inclusivité, dans le sillage de l'adoption de la nouvelle loi sur l'inclusion.

10. CONCLUSION

Le présent rapport expose le contexte dans lequel s'inscrit le projet de Capitale culturelle suisse à La Chaux-de-Fonds ainsi que l'opportunité que cette manifestation représente : visibilité nationale pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et pour le canton, retombées culturelles, économiques et touristiques, apport de capitaux de la Confédération et du milieu privé, contribution des Communes, augmentation de l'employabilité des actrices et acteurs culturels, retombées pour les entreprises prestataires et développement de l'accès à la culture ; une stimulation de l'activité économique et culturelle qui permettra des retombées positives pour l'ensemble des secteurs d'activité de la région.

En cohérence avec la future loi sur la culture, le projet de Capitale culturelle suisse offre un horizon et un formidable élan au milieu culturel ainsi qu'une opportunité pour la population de vivre une année de pleine intensité marquée par la participation, le dialogue national et le rayonnement culturel.

Le Conseil d'État vous invite à prendre acte de ce rapport et des intentions qu'il contient.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 14 juin 2023

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND